

Dans l'entreprise, dans la rue, à la maison,... la lutte contre les violences physiques et psychologiques est l'affaire de tous et toutes.

Dans mon entreprise, je suis à l'abri...



Téléphone de Julie, salariée de l'entreprise Dupont qui reçoit un message de son mari



Téléphone de Numa, salarié de l'entreprise Durand, qui discute avec Marc, son collègue

○ Le sexisme au travail

Le sexisme au travail s'entend d'une part, de toute croyance qui conduit à **considérer les personnes comme inférieures à raison de leur sexe ou réduites essentiellement à leur dimension sexuelle**, et, d'autre part, de **tout geste, propos, comportement ou pratique, fondés sur une distinction injustifiée entre les personnes en raison de leur sexe**, et qui entraînent des **conséquences préjudiciables** en termes d'emploi, de conditions de travail ou de bien-être.

Il inclut des actes allant du plus anodin en apparence (par exemple les blagues ou remarques sexistes) à la discrimination fondée sur le sexe, le harcèlement sexuel, le harcèlement sexiste, le harcèlement moral motivé par le sexe de la personne, l'agression sexuelle, la violence physique, le viol.

○ Le sexisme ordinaire

Le sexisme ordinaire au travail se définit comme **l'ensemble des attitudes, propos et comportements fondés sur des stéréotypes de sexe, qui sont directement ou indirectement dirigés contre une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe** et qui, bien qu'en apparence anodins, ont pour objet ou pour effet, de façon consciente ou inconsciente, de les **délegitimer et de les inférioriser**, de façon insidieuse voire bienveillante, et d'entraîner une altération de leur santé physique ou mentale.

Le sexisme ordinaire au travail se manifeste au quotidien, par exemple, à travers des blagues et commentaires sexistes, des remarques sur la maternité, des stéréotypes négatifs, des incivilités ou des marques d'irrespect, des compliments ou critiques sur l'apparence physique non sollicités, des pratiques d'exclusion.